

CADRE GENERAL DE L'OPERATION (article L.3335-2 du Code du travail)

Le transfert de l'épargne salariale est une opération qui consiste à transférer la gestion des avoirs (disponibles et non disponibles) détenus au titre d'un plan d'épargne salariale (PEE et/ou PERCO et/ou PER COLLECTIF), vers le(s) Plan(s) d'épargne salariale mis en place chez son nouvel employeur, et ce sans remboursement auprès de l'épargnant.

- Le transfert se fait par arbitrage (vente des parts, puis souscription dans un autre Fonds), sans sortie du cadre fiscal et social de l'épargne salariale (aucun prélèvement social n'est donc appliqué sur la plus-value latente) ;
- Le transfert des avoirs d'un PERCO ou d'un PER Collectif vers un PEE, PEI, PEG n'est pas autorisé ; le transfert d'un CCB, PEE, PEI ou PEG vers un PER n'est pas autorisé)
- Le montant transféré n'est pas pris en compte pour l'appréciation du plafond de versement annuel sur un Plan d'épargne salariale mentionné à l'article L. 3332-10 du Code du travail ;
- Les différentes échéances de disponibilité des avoirs en compte restent inchangées ;
- **Attention** : il faut au préalable consulter vos accords d'entreprise couvrant les avoirs à transférer pour vérifier notamment la possibilité, les modalités et le coût d'une opération de transfert individuel (cf. grille tarifaire du gestionnaire) ;
- L'opération sera réalisée sous un délai moyen de 2 mois à compter de la réception de la demande complète et conforme.
- Un relevé d'opération vous sera adressé suite au traitement ;
- En cas de demande incomplète, illisible ou erronée, l'opération ne sera pas réalisée ;
- Cette opération entraînant la clôture de votre ancien compte d'épargne salariale, merci de vous assurer qu'aucun versement n'est prévu sur ce compte (participation et/ou intéressement lié au dernier exercice) ;
- Conservez une copie de votre demande.

IDENTIFICATION DE L'EPARGNANT

N° sécurité sociale*: |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

☐ M. ☐ Mme. ☐ Mlle. Nom* : Nom de jeune fille :

Prénom(s)* :

Date de naissance* :/...../..... Département de naissance* :

Lieu de naissance* : Statut* :

Adresse* :

Code Postal *: Ville *:

E-mail *: Téléphone :

MODALITES DE LA DEMANDE

1. Demande de transfert

Je souhaite transférer la gestion financière et administrative de tous mes avoirs en compte

... **Depuis mon compte** ouvert auprès de :
(Informations figurant sur votre dernier relevé de compte)

Nom du Teneur :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Votre n° compte :

Nom de l'entreprise :

N° d'entreprise :

... Vers mon compte ouvert auprès de :
(Informations figurant sur votre dernier relevé de compte)

Nom du Teneur : Malakoff Humanis Eparane – Epsens

Adresse : 46 rue Jules Méline

Code Postal : 53098 Ville : LAVAL Cedex 9

Email contact :

transfertind@eparanant.malakoffhumanis.com

Tel : 01.47.40.41.49

Nom de l'entreprise :

N° d'entreprise :

2. Modalités de la répartition du transfert des fonds

Nature des avoirs transférés :

Cochez le type de transfert :

- ☐ Du PEE vers un PEE
- ☐ Du PEE vers un PERCO
- ☐ Du PERCO vers PERCO
- ☐ Du PERCO vers le PER COLLECTIF

Répartition du transfert de vos fonds vers :

DISPOSITIF	NOM OU CODE DU FCPE	REPARTITION
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%

Bon à savoir : Vous disposez d'un PER COLLECTIF ? Savez-vous qu'il est possible d'y regrouper vos anciens dispositifs d'épargne retraite (art 83, madelin etc) ? Pour cela, utilisez le bulletin disponible ici.

A QUI ENVOYER CE BULLETIN ?

Ce bulletin doit être envoyé à l'adresse suivante :

Malakoff Humanis Epargne
EPSENS
46 rue Jules Méline
53098 LAVAL Cedex 9

Pour consulter votre compte :

- Connectez-vous à votre espace Internet dédié « SALARIES » via le site epargne.malakoffhumanis.com, univers « SALARIES », bouton « CONNEXION », bouton « SALARIES ».
- Contactez le SVI (Serveur Vocal Interactif) d'Epsens au **09.69.39.08.32** (appel non surtaxé) Installez l'application mobile gratuite et disponible sur iPhone et téléphones Android.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions du PEE / PERCO / PER COLLECTIF ainsi que des DIC des FCPE. Tout bulletin incomplet ou erroné ne pourra être traité et vous sera retourné.

Vos données personnelles sont traitées par EPSENS, agissant sous le nom commercial Malakoff Humanis Epargne, responsable du traitement, pour la gestion et l'exécution des contrats et opérations en matière d'épargne salariale. Elles sont destinées au personnel dûment habilité d'EPSENS ainsi qu'à ses sous-traitants. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 du 27/04/2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de vos données. Ces droits peuvent être exercés directement sur notre site internet, ou par email à l'adresse suivante : dpo@malakoffhumanis.com. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre politique de protection des données à caractère personnel accessible sur notre site internet.

DATE :

SIGNATURE :